

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 16 juin 2008

Présents :

Edouard HUSSON, Mireille LEMARESQUIER, James Mc CEARNEY, Frédéric PUIGSERVER.
Eve ROBERT, Louisa ACCIARI, Alexandre FLEURET , Nicolas POTHIER.

Absents ou excusés

David ABIKER, Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, Emmanuel MACRON (procuration Frédéric PUIGSERVER), Isabelle MARIANI.
Malik BENAKCHA, Tristan LE GUEN, Max BOUCHET, Thomas DIETRICH.

Assistaient à la séance

Cédric PRUNIER	directeur de la scolarité (départ à 19h05),
Jean-Baptiste NICOLAS	directeur des études,
Jean-Baptiste FRESSOZ	chargé de mission,
Julien PALOMO	chargé de mission.

*

**

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Evaluation de la 2 ^{ème} année. | p. 2 |
| II. | Point d'étape sur l'enseignement des langues. | p. 4 |
| III. | Présentation du master science et politique de l'environnement. | p. 7 |
| IV. | Présentation des cours en ligne. | p. 9 |
| V. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 19 mai 2008. | p. 12 |
| VI. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 12 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 16 juin 2008

La séance est ouverte à 18h06 sous la présidence d'Eve Robert.

I. ÉVALUATION DE LA 2EME ANNEE

Jean Baptiste NICOLAS débute cette commission par la présentation de l'expérimentation d'une évaluation des programmes, qui aura lieu cette année en partenariat avec l'agence TNS SOFRES. L'agence TNS SOFRES est déjà partenaire dans le processus d'évaluation des débouchés des différents masters de l'institut et Jean-Baptiste NICOLAS fait référence à la réussite de ce partenariat, notamment dans le cadre de la première vague d'interrogation de décembre 2007. Cette nouvelle évaluation expérimentale concernera l'offre globale d'enseignement des deuxièmes années, ainsi que les facilités accordées aux étudiants et l'environnement de leur offre de cours.

Un exemplaire du questionnaire réalisé par l'agence est présenté aux différents membres de la commission. Jean-Baptiste NICOLAS déclare que cette évaluation doit non seulement concerner le programme des élèves de Science-Po, mais aussi celui des élèves en échange – programme qui correspond aux cours de deuxième année.

- La première partie du questionnaire porte sur les enseignements en tant que tels :
 - l'offre de cours
 - la qualité des conférences
 - la qualité des supports pédagogiques
 - les cours de langues, la charge de travail
 - la charge horaire

Sur ces deux derniers aspects, Jean-Baptiste Nicolas rappelle les interrogations relatives à l'augmentation régulière et continue de la charge horaire depuis les dix dernières années.

- La seconde partie du questionnaire porte sur l'ensemble des facilités offertes aux élèves de deuxième année, avec des questions variées, ayant notamment traits :
 - aux bibliothèques
 - aux ressources numériques
 - aux procédures d'inscription pédagogiques
- Le dernier élément de ce questionnaire repose sur une question ouverte permettant aux élèves de s'exprimer librement sur les points qui les tiennent à cœur. Des synthèses quantitatives et un verbatim reprenant exhaustivement ses commentaires et suggestions seront mis à disposition de la commission. Ils formeront un support de discussion sur les évolutions et les adaptations à apporter à ce programme.

Débats

Frédéric PUIGSERVER estime qu'il est très intéressant de mettre au point ces instruments de mesure qui permettent une réadaptation des enseignements. Cependant, il s'interroge sur le fait que cette évaluation soit focalisée sur les deuxièmes années et demande pourquoi elle ne concerne pas l'ensemble du cycle.

Eve ROBERT pointe l'absence de remarques sur la qualité du questionnaire en tant que tel. D'autre part, elle estime que si le souci de tenir compte des aspirations des étudiants pour mettre au point ce questionnaire reste tout à fait louable, les représentants étudiants sont à même de remplir ce rôle de retour des aspirations étudiantes. Outre l'aspect démocratique d'une élaboration interne, cela permettrait selon elle d'ajouter une dimension qualitative au processus.

Cédric PRUNIER objecte à Eve ROBERT que dans le cadre de l'enseignement des langues, son syndicat avait lancé un questionnaire. Ledit questionnaire n'ayant pas été réalisé par des étudiants de Sciences Po, ses propos lui paraissent contradictoires.

Eve ROBERT rétorque que le diagnostic de ce questionnaire portait à la fois sur l'enseignement des langues et sur l'opinion que les étudiants en avaient, il n'était donc pas partagé par l'administration, et devait forcément être réalisé par un service externe.

Jean Baptiste NICOLAS répond aux deux premières questions, qu'il estime liées :

Sur l'évaluation des seuls deuxièmes années, l'institut est confronté à un certain nombre de retour, parfois critique, de la part d'étudiants en échanges, notamment Nord-américains. Ces étudiants ont émis des critiques constructives sur l'enseignement des deuxièmes années, soit directement soit par le biais de supports Internet, comme Facebook. Si la question de la pertinence de l'offre de cours des premières années peut parfois être posée, elle demeure néanmoins beaucoup moins complexe et bénéficie de procédures plus simples en termes d'inscription. Le programme des premières années est donc beaucoup plus facile à piloter, tandis que celui des deuxièmes années pâtit d'une architecture plus complexe.

Vis-à-vis des différents partenaires et des étudiants, l'intention première de ce questionnaire est d'objectiver les problèmes et de les quantifier, de manière à pouvoir engager des discussions sur des bases transparentes. Jean-Baptiste NICOLAS rappelle l'importance du dialogue entre la commission et les élus étudiants pour l'évaluation des programmes et leurs améliorations possibles, il ajoute que cette démarche ne vise pas à les court-circuiter. Dans le même temps, il pointe l'importance, pour la commission, de s'appuyer sur une base et une méthodologie fiables vis-à-vis des partenaires de Sciences Po. À travers son label d'institut indépendant, l'agence TNS SOFRES peut apporter des techniques de collecte professionnelles et poser des chiffres crédibles sur la table des échanges. C'est, conclut-il, une garantie de fiabilité.

Cédric PRUNIER fait observer que le nouveau module de gestion de la scolarité va permettre la multiplication des instruments d'enquête. Sur le principe du module d'évaluation en ligne lancé pour le deuxième semestre, un certain nombre de questions vont pouvoir être posées ; ce module permettra par ailleurs bénéficier d'un retour [immédiat] des étudiants. Il conclut sur le fait que le recours à une certification extérieure s'appliquera, là aussi.

Édouard HUSSON se dit peu convaincu par la troisième page du questionnaire, relative à la qualité des enseignements magistraux, à des conférences de méthode et à des supports de cours. Bien que ces trois questions puissent donner lieu à une évaluation de l'image de l'établissement, il estime qu'elles manquent tout de même de pertinence.

Jean-Baptiste NICOLAS explique que les questions fermées qui visent à mesurer le degré de satisfaction des étudiants ne sauront être lues indépendamment des verbatims et des réponses aux questions ouvertes. Si par exemple des élèves sont mécontents de la variété d'offres des cours, ou encore de la qualité des enseignements magistraux, ils pourront le souligner dans le verbatim. De fait, ces grilles vont permettre le ciblage des marges de progrès. Charge ensuite à la commission de décortiquer les réponses et de définir les actions à mener à partir de l'analyse des documents qualitatifs.

Frédéric PUIGSERVER demande si cette enquête va être mise en place sur un rythme régulier, ou s'il s'agit simplement d'un point de mesure destiné à être modifié, voire remplacé.

Jean-Baptiste NICOLAS explique qu'il est difficile d'apporter une réponse définitive à cette interrogation. En effet, l'adhésion des élèves à la démarche n'est pas mesurable à ce stade. Son sentiment est que les

élèves vont se saisir de l'opportunité pour faire passer un certain nombre de messages. Ainsi, si l'adhésion est forte, il est possible que les outils internes de l'établissement soient amenés à prendre le relais. Du reste, la réédition actualisée de ce questionnaire n'est pas envisagée pour le moment.

Pour Frédéric PUIGSERVER, l'intérêt de ces enquêtes réside dans la qualité de l'instrument de mesure et les conséquences qui peuvent en être tirées. Il pense que ces questionnaires, pour être réellement efficaces, devront avoir lieu de façon régulière pour permettre la comparaison des résultats. Frédéric PUIGSERVER étaye son propos en revenant sur le questionnaire de la page 3, qui n'a pas grand sens, sauf à l'analyser au regard d'une réédition annuelle du questionnaire.

Jean-Baptiste NICOLAS admet que, dans l'absolu, il serait nécessaire de mener une évaluation continue des programmes. Au regard du coût, cette étude ne représente qu'un pourcentage infime du budget de l'institution.

La commission va identifier les points qui nécessiteront une action urgente de sa part. Intuitivement, Jean-Baptiste NICOLAS affirme avoir déjà idée des problèmes qui vont être soulevés. La réédition de l'évaluation l'année prochaine permettra de définir si leur résolution a oui ou non progressé.

II. POINT D'ETAPE SUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

Cédric PRUNIER rappelle que lors de la dernière réunion de la commission paritaire, un benchmark confié à Junior Consulting de Sciences-Po a été réalisé. Un questionnaire réalisé par TNS-Sofres a également été adressé à l'ensemble des étudiants, des enseignants de langues, et des principaux recruteurs, afin de recueillir leurs remarques sur le département d'enseignement des langues et sa stratégie. Les résultats de cette enquête seront présentés à la commission paritaire en septembre.

Il poursuit son propos sur l'audit menée par Claudia Ferrazzi, qui concerne le fonctionnement financier et celui du service. Il rappelle que des groupes de travail, comprenant les représentants des enseignants, ceux du personnel et les étudiants élus, ont déjà eu lieu. À ce propos Cédric PRUNIER note que le problème de l'absence de discussion dans le cadre de la commission paritaire avait été soulevé lors de la dernière commission paritaire et qu'en conséquence, il a souhaité l'inscrire à l'ordre du jour. Lors du dernier groupe de travail, une logique différente de celle qui préside aujourd'hui à l'enseignement des langues a été présenté. Cette nouvelle logique, explique Cédric PRUNIER, est une logique de certification, elle viendrait remplacer la logique d'évaluation actuellement en cours.

Ce changement provient du fait que les étudiants se posent constamment un certain nombre de questions qui n'ont aucune sorte d'intérêt dans la progression linguistique. Ces questions portent notamment sur : le passage d'un groupe de niveau à un autre ou sur la qualité d'évaluation du niveau.

Selon Cédric PRUNIER, ce sont autant de questions inadéquates avec la logique du système linguistique de l'institution, qui ne repose pas sur un niveau final à atteindre en termes d'étapes, mais sur une progression à l'intérieur des niveaux. Il poursuit son propos sur les orientations de la nouvelle logique de certification, dont le principe est de demander aux étudiants d'atteindre un niveau au moment de leur sortie de Sciences Po. Pour Cédric PRUNIER, l'établissement a une obligation de moyen, non de résultats. Il devrait pouvoir fournir aux étudiants l'ensemble des moyens qui leur permettront de progresser. Cédric PRUNIER distingue trois méthodes adaptées à cette nouvelle configuration :

- Les conférences de langue
- le tutorat
- le *e-learning*.

Dans cette logique, l'enseignant évalue l'élève et l'informe sur les points qui doivent être travaillés. L'une des idées de ce changement repose sur la maximisation des groupes de discussions avec les étudiants étrangers, groupes qui restent sous-utilisés. Cette logique repose également sur l'investissement personnel des étudiants. Bien que les modalités d'application soient encore sujettes à discussion, l'étudiant devrait

pouvoir être évalué ou s'auto évaluer. Il lui sera également permis de ne pas assister aux cours de langues au cas où il estimerait son niveau suffisant. L'étudiant pourra également passer une certification externe ou interne et un examen final plutôt de multiples contrôles continus.

Pour Cédric PRUNIER, un des intérêt de ce système repose sur la liberté de l'étudiant de suivre ou non les cours en fonction de son niveau ; il peut ainsi permettre de façon plus libérale l'accès à une deuxième, voire une troisième langue en fonction de l'intérêt individuel de chacun en terme d'obtention de diplôme. Mais il rappelle qu'il considère que le système actuel conditionnant l'accès à une deuxième langue à l'obtention d'un bon niveau en anglais est un système qui a donné de bons résultats et qu'il ne peut pas être complètement abandonné. En revanche, le nouveau système permettra des souplesses nouvelles.

Cédric PRUNIER complète son propos en mettant en exergue le système de la charte européenne des langues (classifiée de A1 à C2). Cette charte devrait être adaptée pour remplacer la classification actuelle (de 0 à 5) et le niveau minimum de C1 serait demandé aux étudiants, et modulé en fonction du type de master envisagé.

Les premiers travaux menés avec le département des langues montrent qu'il est possible de recourir à des plates-formes d'*e-learning* pour l'ensemble des points de langue, avec cet intérêt de coupler le présentiel à l'*e-learning*. Cédric PRUNIER explique que ce système ne va pas soustraire l'enseignant à son rôle, mais le conduire à des prescriptions ou des conseils à apporter aux étudiants dont il a la charge plutôt qu'à des notations. Cette nouvelle logique offre ainsi davantage de libertés aux étudiants tout en conservant un degré identique de responsabilité pour l'enseignant.

En ce qui concerne les conséquences en terme d'accès des étudiants à l'établissement, Cédric PRUNIER pointe le fait que si l'amélioration en cinq ans des compétences en langue est possible, cette capacité à faire progresser se restreint considérablement dès lors que l'étudiant entre dans l'institution au niveau Master (il ne reste de fait qu'une année et demie d'apprentissage). Dès lors, le niveau d'entrée imposé à l'accès serait le C1.

Débats

Louisa ACCIARI souhaite savoir si les autres établissements ont adopté la même certification. Elle s'interroge sur le risque de disparition de certaines langues dans le relevé de notes et souhaite savoir si l'épreuve de langue sera complètement supprimée lors de l'examen d'entrée. Enfin, elle demande si cette nouvelle logique ne va pas conduire à une remise en cause du système des crédits, et conduire à la non-diplomation en cas d'absence de certificat.

Pour Cédric PRUNIER, la logique de ce nouveau système pourrait être applicable à l'ensemble des autres langues. Au demeurant, il ne cache pas le fait que l'anglais soit la langue prioritaire de ce système. Cédric PRUNIER met ensuite en exergue la compétition et la mobilité internationale des étudiants, et juge impensable que le niveau de langue des étudiants de l'établissement ne soit pas certifié dans un tel environnement.

En effet, un certain nombre d'indices permettent d'ores et déjà d'affirmer qu'un étudiant de Sciences Po non certifié ne bénéficie pas des mêmes chances sur le marché du travail. Cédric PRUNIER déclare vouloir aller plus loin, en rendant le niveau C1 *impératif* [au sortir de l'établissement]. Il s'interroge même sur le fait de relever le niveau d'un cran pour le passer directement en C2. Selon lui, un étudiant de Sciences Po doit être mesure de quitter l'établissement en ayant la capacité de s'exprimer et de travailler correctement en anglais. C'est un véritable objectif, assumé par toutes les grandes écoles internationales.

La question de la deuxième ou de la troisième langue s'articule différemment, et Cédric PRUNIER n'est pas favorable au principe de conditionner la diplomation à l'obtention de cette certification dans une autre langue – à l'exception de certains cas particuliers, comme celui du master affaires internationales. La priorité demeure l'anglais. L'intérêt, ajoute-t-il, n'est pas de réaliser des économies dans l'enseignement des langues, mais bien de maximiser le temps et l'argent utilisés pour cet enseignement. Ainsi, tant qu'un étudiant progressera en langue et tant qu'il enrichira son profil, l'enseignement de (ou des) langues sera poursuivi pour cet étudiant.

Revenant sur la priorité accordée à l'anglais, il fait observer que les étudiants italiens de *la Bocconi* sont comparables aux étudiants français au regard de l'apprentissage linguistique. Or, le système que cet établissement propose est moins performant que celui qu'il propose aujourd'hui à Sciences Po : les seuils sont identiques, mais les groupes présentiels sont constitués dans une fourchette de 100 à 120 étudiants. Pour Cédric PRUNIER, les groupes de Sciences po sont beaucoup plus acceptables et plus performants en termes pédagogiques. Il insiste longuement sur la logique incitative et rappelle que l'introduction des cours d'anglais en deuxième année a permis à 50 % des élèves de passer d'un niveau à l'autre en un semestre : c'est le caractère incitatif de cette démarche qui a permis cette évolution.

Cédric PRUNIER conclut son propos sur la question de la disparition des langues du relevé de notes, et indique clairement que ces crédits ne seront pas reportés : ils ne servent à rien, compte tenu de la logique de certification.

Louisa ACCIARI estime pourtant qu'il est important de conserver une trace de la progression des étudiants. Même s'il ne s'agit pas de crédits en tant que tels, il lui paraît nécessaire de mentionner que l'étudiant a suivi le cours de langue, qu'il a progressé et qu'il a franchi des niveaux.

Cédric PRUNIER objecte que ce système renverrait à une classification par niveau. Il fait observer que les discussions d'enseignants à étudiants sur la question du passage à niveau dégradent les rapports et les relations entre enseignants et étudiants. Un étudiant qui s'insère dans le système proposé et qui fait ce qui lui est prescrit progresse rapidement.

Louisa ACCIARI rétorque que la certification ne permet pas de prouver que des cours ont été suivis.

Cédric PRUNIER répond que l'assiduité demeure [vérifiable], et que le nombre d'heures suivies par l'étudiant peut être indiqué.

Alexandre FLEURET s'interroge par ailleurs sur la capacité de l'établissement à sanctionner l'assiduité des étudiants si les crédits sont ôtés. Il poursuit son argumentaire sur la question du total de crédits : les langues représentant environ 6 crédits dans une scolarité, les nouvelles modalités deviendront beaucoup plus complexes avec l'adoption de ce nouveau système.

Cédric PRUNIER rappelle que les choses ne sont pas encore fixées. Il souhaite savoir si la logique générale de ce nouveau système convient à l'ensemble des membres du comité. Revenant sur les propos d'Alexandre FLEURET, il déclare au contraire que les modalités sont finalement assez simples : un étudiant qui n'est pas assidu redouble, et cette incitation est suffisamment forte, à son sens, pour que les cours soient suivis.

Concernant les niveaux, il est tout à fait possible d'envisager des examens en cours d'année, ces examens permettraient à chacun de mesurer ses compétences.

Concernant la suppression de l'épreuve de langue lors de l'entrée à Sciences-Po, il estime qu'il s'agit plutôt d'assurer la coexistence d'une épreuve de langue avec une certification extérieure. L'idée principale étant de mesurer le niveau de l'étudiant à son entrée dans l'institution.

Louisa ACCIARI propose en ce cas que la note éliminatoire soit supprimée.

Cédric PRUNIER n'y est pas favorable et objecte que les jurys font preuve d'un certain discernement dans l'attribution de la note de langue. Concernant les masters, il s'agirait de faire coexister la certification extérieure et l'examen d'entrée en neutralisant la note de langue.

Nicolas POTHIER s'interroge sur l'adoption du niveau C1 pour les étudiants de master, niveau qu'il estime trop élevé au regard de certains circuits d'enseignements. Ensuite, il souhaite savoir si les groupes de langues seront conservés et comment les passages entre les différents groupes seront articulés.

Cédric PRUNIER explique que le niveau C1 est le niveau de base de tous les étudiants étrangers en master. Il considère donc paradoxal que ce niveau soit revu à la baisse pour les étudiants français. Concernant

l'organisation des conférences, il avoue ne pas avoir le détail, mais le principe général reste celui d'une certification correspondant à un niveau. Le passage d'un niveau à l'autre devrait prendre la forme d'un test final ou d'une certification extérieure, qui viendrait « dédramatiser » le passage d'un niveau à l'autre.

Louisa ACCIARI souhaite savoir si un engagement sera pris sur la gratuité de la certification.

Cédric PRUNIER fait observer qu'il n'est pas possible de s'engager sur cette gratuité pour la certification externe ; en revanche, il s'engage à ce que ce principe de gratuité soit instauré pour la certification interne. Il souligne le fait qu'aujourd'hui, de nombreux étudiants passent par des certifications externes et que ce type de certification sera de plus en plus demandé par les recruteurs.

III. PRÉSENTATION DU MASTER SCIENCE ET POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Avant de laisser la parole à Jean-Baptiste FRESSOZ, qui va présenter les contenus pédagogiques et les enseignements de ce nouveau master, Jean-Baptiste NICOLAS fait un point sur l'environnement de la carte des formations (en master), qui a profondément évolué cette année :

- suppression du master « management de la culture et des médias »
- création de trois nouveaux programmes présentant la caractéristique commune d'être organisés en partenariat avec des écoles ou des universités françaises de référence dans les domaines concernés.

Cette caractéristique se présente soit

- en terme de doubles diplômes, avec HEC.
- en terme de master organisé en commun, comme le master « Economics and Public Policy », en partenariat avec l'ENSAE.

La filière Sciences et politiques de l'environnement apparaît comme le prolongement naturel du double cursus, qui existe depuis trois ans avec l'université Pierre et Marie Curie. Ce cursus marie sciences exactes et sciences sociales. Techniquement, cette filière, qui s'inscrit dans le prolongement du double cursus au niveau licence, est une filière du master Affaires internationales. Jean-Baptiste NICOLAS explique ce positionnement au regard d'un cursus qui possède déjà une filière « environnement, développement durable et risques ». Comme le processus de sélection n'est pas terminé, cette filière devrait compter entre 15 et 20 élèves l'année prochaine. Les recrutés proviendront soit :

- du double cursus de niveau licence avec Paris VI
- des admis directs en master d'Affaires internationales, notamment les profils ayant la capacité de suivre un enseignement très exigeant du point de vue du maniement des techniques quantitatives
- de l'université Pierre et Marie Curie

Jean Baptiste Nicolas ajoute que ce programme aboutira à la fois à la délivrance du diplôme de sciences Po et d'un diplôme de master en sciences de l'université Pierre et Marie Curie. Il cède ensuite la parole à Jean-Baptiste FRESSOZ.

Avant d'exposer son contenu pédagogique, Jean-Baptiste FRESSOZ évoque un master très innovant : c'est la première fois en France qu'un diplôme va conjuguer des disciplines scientifiques aux sciences humaines. Il n'existe qu'un autre exemple de ce type d'enseignement à l'université de Columbia, bien que les disciplines en sciences sociales ne bénéficient pas de la même ouverture (elles ont uniquement trait à l'économie et aux « sciences studies »).

Le cursus de ce nouveau master s'organise autour de cinq blocs de six crédits chacun :

- langues
- sciences dures, assuré par M. Michel CAUDRON
- tronc commun
- un bloc qui découle de l'enseignement du cursus de « développement durable environnement et risques »
- un bloc qui assure le croisement entre les sciences sociales et les sciences dures

Ce dernier bloc sera redéfini autour de cinq grands thèmes autour desquels des praticiens de très haut niveau interviendront, tels que des spécialistes des questions environnementales ou des anthropologues oeuvrant sur la question de la gestion de la biodiversité et des savoirs locaux, ou encore d'autres membres du corps scientifique, qui viendront présenter la construction des savoirs dans leurs domaines de compétence.

Débats

Louisa ACCIARI s'interroge sur :

- Les dates de limite de dépôts des candidatures, entrées en vigueur avant la consultation.
- L'exclusivité du partenariat avec l'université Pierre et Marie Curie
- La spécificité de la filière du master « affaires internationales »

Sur ce dernier point, elle explique que ce cursus pourrait s'inscrire dans d'autres types de masters, ouverts aux questions environnementales, voire constituer un master à part entière.

Jean-Baptiste NICOLAS déclare que ce master devait être ouvert cette année en priorité, car certains élèves sont actuellement engagés dans le double cursus. Le fait que ce sujet n'ait pas été évoqué plus tôt en commission paritaire provient de certaines questions relatives au positionnement et à la configuration de ce master. Jean-Baptiste NICOLAS pointe la lourdeur des articulations pédagogiques ainsi que des discussions assez longues avec les différents partenaires.

Sur l'exclusivité réservée à Paris VI, il explique qu'il s'agit de l'ouverture d'une procédure d'admission particulière. Cette procédure ne peut être effective qu'avec les partenaires signataires d'une convention ; de fait, elle ne sera ouverte cette année qu'à l'université de Paris VI, mais dès l'année prochaine, les cadres de droit commun seront réinstaurés et l'admission sur titre obéira aux mêmes conditions que celles des autres titulaires.

Concernant l'interrogation sur la spécificité de la filière « affaires internationales », Jean-Baptiste FRESSOZ fait observer que des spécialistes, étudiants ou travaillant sur les questions environnementales, y sont déjà présents, via la filière « environnement, développement durable et risques » ou encore les spécialistes de l'IDRI. C'est donc au sein de ce master que les synergies les plus intéressantes sont à développer. Il précise cependant que dans le cadre du 4^e semestre, d'autres synergies, avec d'autres cursus, pourront être développées.

Concernant les débouchés, certains lui paraissent naturels, notamment dans les directions stratégiques des grands groupes sur les questions de développement durable, ou encore dans les collectivités territoriales. Il s'agit avant tout de former de nouveaux profils, en capacité d'apporter des réponses aux nouvelles problématiques.

Frédéric PUIGSERVER estime que l'idée d'associer sciences dures et sciences sociales est excellente, notamment au regard des écoles d'ingénieur qui diversifient aujourd'hui leurs formations et proposent à leurs étudiants la possibilité d'élargir leurs perspectives aux sciences humaines en général.

Jean-Baptiste NICOLAS note qu'à ce stade, le cursus n'est ouvert qu'aux élèves suivant ce double cursus. Bien que les élèves provenant des filières de droit ou d'histoire n'aient pas les acquis leur permettant de suivre ce double cursus, l'objectif est surtout de créer un effet d'appel pour les arrivants à bac + 0.

Les futurs profils seront hybrides et pourront répondre à des demandes publiques ou privées. Jean-Baptiste NICOLAS reconnaît que les métiers relatifs à ce nouveau cursus n'existent pas encore, mais il est convaincu que l'offre va créer la demande.

Louisa ACCIARI revient sur la nécessité de consulter la commission en amont.

Alexandre FLEURET souhaite savoir si cette filière aura, à terme, vocation à accueillir un maximum d'élèves issus du double cursus.

Jean-Baptiste NICOLAS explique que ce master a été ouvert à l'ensemble des élèves du double cursus, mais que la plupart d'entre eux ont simplement choisi d'opter pour un autre master. De toute façon poursuit-il, la première année sera consacrée à un petit volume d'élèves, de façon à pouvoir suivre chaque étudiant de près et garantir leur placement sur le marché du travail. La question de l'élargissement du master se posera dans un second temps.

IV. PRÉSENTATION DES COURS EN LIGNE

Cédric PRUNIER explique que lors de ce semestre, une expérimentation a été lancée avec une société – « Momendum » – qui permet l'amélioration substantielle des cours en ligne expérimentés par le site de Nancy. A Nancy, un serveur permet aux étudiants de Nancy d'accéder à tous les cours en visioconférence, et de bénéficier à la fois de la vidéo et d'une présentation powerpoint. La généralisation sur Paris de ce système est envisagée pour des raisons pédagogiques et pratiques.

Cédric PRUNIER présente le nouveau format du cours en ligne qui comporte un plan, la présentation powerpoint, un index de mots clefs et des documents. Il souligne la synchronisation de l'ensemble des supports. Il explique que, pour les documents, quelle que soit leur forme (vidéo, audio, lien internet, écrit) l'enrichissement est considérable. L'indexation peut également être effectuée via des mots clefs, ce qui constitue un moyen de recherche et de révision assez pratique pour les élèves. Une interface par cours et par année sera mise à disposition des étudiants qui permettra des recherches sur l'ensemble des cours qu'ils sont susceptibles de suivre.

Cédric PRUNIER souhaite que ce dispositif soit mis en place l'année prochaine pour 20 à 30 cours dans l'année, il permettra aux étudiants d'assister ou non aux cours magistraux en fonction de leur situation ou de leurs possibilités.

Débats

Mireille LEMARESQUIER évoque la problématique des enseignants qui choisiront de mener leurs cours magistraux par visioconférence et ceux qui ne choisiront pas cette option.

Cédric PRUNIER prend le cas de certains professeurs, comme Olivier DUHAMEL, qui a choisi de privilégier le support en ligne tout en assurant une heure de présence pour débattre des questions d'actualités avec les élèves. Un autre professeur a également fait le choix d'enregistrer ses cours en studio. Pour le reste du corps enseignant, le système s'articulera sur une captation d'image dans l'amphithéâtre. Cédric PRUNIER argumente sur le fait qu'il n'y a pas de déperdition pédagogique entre un cours en ligne et un grand amphithéâtre et que près de 50 % des élèves suivent déjà, pour certains cours, leur enseignement par visioconférence. Selon lui, entre 40 % et 50% des élèves de première et de deuxième année assisteront directement aux cours. Il met encore en exergue le fait que le nombre d'étudiants assistant aux cours en amphithéâtre baisse souvent au fil de l'année.

Les cours seront mis en ligne de semaine en semaine, dans un délai de 3 à 4 jours après la tenue du cours magistral. La première liste de cours concernera l'ensemble de l'enseignement magistral de première année. *Cédric PRUNIER dresse la liste exhaustive des cours mis en ligne.*

Frédéric PUIGSERVER souhaite savoir si, à terme, le cours magistral physique ne relèvera plus que de la simple actualisation. Il craint que les cours perdent finalement de leur substance et que les élèves finissent par ne plus suivre [que] les actualisations.

Cédric PRUNIER pointe l'impossibilité de vérifier si un élève a assisté ou non au cours magistral. Il admet que ce système transforme le métier d'enseignant, et explique qu'un groupe de réflexion se penche actuellement sur cette question. L'année prochaine, l'idée sera d'expérimenter ce système dans un volume plus important. Cédric PRUNIER prend l'exemple de Nancy [qui a adopté ce système] : les résultats des élèves ne sont pas moins bons que ceux de Paris. Il poursuit en argumentant sur le nombre important d'élèves qui ne suivent pas les cours en direct (sur les campus ou pour des raisons diverses), et met en

balance le fait que, dans le cadre de cette expérimentation, seuls deux cours seront complètement dématérialisés. Les cours captés seront les plus nombreux, ils permettront surtout d'atteindre des élèves qui ne sont pas en mesure de les suivre en direct aujourd'hui.

Alexandre FLEURET s'interroge sur le caractère substituant de ce système et la perte de rapport humain.

Cédric PRUNIER réitère le fait que les conférences de méthode seront maintenues. Il considère qu'un certain nombre de contenus méthodologiques relatifs à ces conférences peuvent être mutualisés à travers ce système. L'enseignant pourra toujours préciser certains éléments lors de la conférence de méthode, ou corriger l'étudiant lors des exposés. Cédric PRUNIER évoque le cas de professeurs qui se plaignent de devoir reprendre et réexpliquer les mêmes concepts tout au long de l'année.

Eve ROBERT souligne que justement, ces explications sont articulées sous des angles différents, ce qui peut faciliter la compréhension des étudiants

Cédric PRUNIER répond que cela relève de la qualité pédagogique des enseignants. Ils peuvent tout à fait expliquer de façon claire dès la première fois.

Pour Frédéric PUIGSERVER, ce système est intéressant à condition qu'il reste subsidiaire. Il prend l'exemple du cours d'Olivier DUHAMEL qui est destiné, l'année prochaine, à n'être plus qu'un cours d'actualisation. Aussi, craint-il que ce qui est aujourd'hui présenté comme subsidiaire devienne une obligation à terme. Par ailleurs, le fait que le professeur soit dispensé de réexplications en raison de la présence d'une explication préenregistrée lui pose problème.

Louisa ACCIARI abonde les propos de Frédéric PUIGSERVER et indique que le métier d'enseignant consiste justement à expliquer plusieurs fois les choses différemment. En second point, elle soulève le problème des étudiants qui ne possèdent pas d'ordinateur portable.

Sur la pédagogie, Cédric PRUNIER répète que les cours en amphithéâtre ne sont pas amenés à disparaître ou à être supprimés, ce qui répond aux problèmes d'accès des étudiants et d'ordinateur. Sur la question principale posée par Frédéric PUIGSERVER et Louisa ACCIARI, il revient sur le caractère peu pédagogique des amphithéâtres surchargés.

Alexandre FLEURET aborde le problème de la fatigue physique liée au fait de rester devant un écran d'ordinateur pendant plusieurs heures d'affilée. La différence est notable entre assister à un cours face à un écran d'amphithéâtre et face à un écran d'ordinateur.

Cédric PRUNIER objecte que les écrans d'amphithéâtres sont beaucoup plus loin, moins visibles, et qu'ils ne bénéficient pas d'une qualité de contraste comparable à celle d'un ordinateur personnel.

Édouard HUSSON pointe le risque de « ringardisation » des cours et revient sur la question de l'actualisation.

Pour Cédric PRUNIER, la dématérialisation de certains cours n'implique pas que l'on se passe d'actualisation. À travers ce système, les enseignants vont pouvoir accorder davantage de temps à la coordination des travaux des maîtres de conférences, ainsi qu'au suivi des colloques et de leurs recherches.

Eve ROBERT souhaite savoir si les recueils de textes vont être mis en ligne à travers ce nouvel outil. Elle soulève également la question des tutorats, qui ont perdu de leur dimension de conseil méthodologique, et suggère que l'adoption de ce système pourrait amener à davantage d'heures de tutorat.

Cédric PRUNIER fait observer que ce support de cours est justement propice à la mise en ligne des documents nécessaires aux cours. Il est donc possible de mettre l'ensemble des textes à disposition des étudiants. Concernant le tutorat, ce système ne vise pas à bouleverser l'ordre général. Il pense que l'allégement de la charge horaire qui est ne doit pas conduire à une augmentation des heures de tutorat. Il revient sur le cours d'Olivier DUHAMEL et martèle le fait qu'un nombre conséquent d'étudiants, plus de la moitié, assistent déjà aux cours en visioconférence, visioconférence qui ne bénéficie

d'aucun contenu attaché. D'autre part, il revient sur l'absence d'interaction entre les enseignants et les étudiants lors des cours en amphithéâtre.

Alexandre FLEURET estime que l'étudiant va perdre en liberté en cas de généralisation de ce processus. S'il n'est pas opposé à l'expérimentation, il considère qu'elle ne sera pas aussi positive que ce que l'on pourrait imaginer.

Frédéric PUIGSERVER abonde les propos d'Alexandre FLEURET. Il pense que ce système ne peut être proposé comme un instrument subsidiaire laissé à la seule appréciation de l'étudiant ; selon lui, le cours électronique ne doit pas devenir un pré requis. Même si la situation actuelle des cours en amphithéâtre n'est pas satisfaisante, l'adoption définitive de ce système reviendrait à ouvrir la boîte de Pandore. Ainsi, soit les cours deviendraient complètement subsidiaires, soit il serait admis que l'e-learning fait définitivement partie du protocole d'enseignement de Sciences-Po, ce qui reviendrait à poser l'*e-learning* comme enseignement fondamental, et le présentiel comme enseignement d'actualisation. Frédéric PUIGSERVER ne conçoit pas de système hybride.

Nicolas POTHIER fait observer que le cours fondamental peut être présenté en *e-learning* et que le présentiel peut être réservé aux débats et aux enjeux du cours fondamental.

Cédric PRUNIER déclare que l'heure présentielle d'Olivier DUHAMEL ne sera pas exclusivement consacrée à l'actualisation. Il s'agira d'avoir un contact d'une heure avec les étudiants pour faire soit de l'actualité, soit de l'actualisation. L'actualisation permettra de compléter le cours, elle sera enregistrée, greffée et mise en ligne sur le cours de base. Il n'est pas question de « saucissonner » le cours de base en le découpant d'année en année. Cédric PRUNIER pense au contraire que les cours devront être enregistrés chaque année en présentiel. Il estime cependant qu'il ne faut pas exclure la possibilité de l'enregistrement en studio.

Il met ensuite en exergue le fait que Sciences Po a été en avance dans ce domaine avec la constitution des sites délocalisés, et qu'il est aujourd'hui nécessaire de transmettre cette innovation pédagogique sur le campus de Paris. Par ailleurs, il fait observer que la quasi-totalité des grandes universités internationales a aujourd'hui l'ensemble de leurs cours mis en ligne, et de façon beaucoup moins intéressante que ce qui est proposé à l'établissement (supports synchronisés, extensions collaboratives possibles - forum, blog, indexation...). Le but n'est pas d'imposer ce système contre les étudiants ou contre les enseignants.

Revenant sur les propos de Frédéric PUIGSERVER, il évoque une tendance générale, au niveau du master, à la concentration du savoir : répéter les choses de façon différente et argumentée est nécessaire pour les étudiants, néanmoins, un professeur de cours magistral n'est pas là pour faire un topo ou un manuel. Or, Cédric PRUNIER constate une tendance à dériver vers ce schéma, car les étudiants ne lisent plus les manuels. L'adoption de ce système permettrait donc aux enseignants de revoir et de retravailler leur cours en fonction des outils collaboratifs, ou de la perception qu'ils ont d'eux même en « relisant » leur enregistrement. Cela permettrait également d'indexer tous les supports de lecture, mais aussi de compléter le cours par des textes, des références ou des visuels qui apportent une autre dimension à l'enseignement.

Cédric PRUNIER rappelle enfin qu'en dessous de 100 élèves en Amphithéâtre, il n'y aura pas de cours en ligne.

Nicolas POTHIER – peu audible – reconnaît qu'il faut laisser le bénéfice du doute à cette méthode. Il est en effet encore assez difficile d'évaluer comment les élèves réagiront à ce système.

Cédric PRUNIER rappelle que toutes les personnes intéressées par cette expérimentation sont les bienvenues dans le cadre d'un groupe de travail. Certaines pistes de réflexion sont en cours et Cédric PRUNIER revient sur le cas d'Olivier DUHAMEL, qui réfléchit à l'idée de mettre son cours en ligne pour une durée comprise entre une semaine et dix jours de manière à forcer l'élève à s'organiser. Les modalités d'application ne sont pas toutes définies ou inscrites dans le marbre. Cédric PRUNIER souhaite juste que la commission se donne les moyens d'expérimenter le système, en relation avec les enseignants et les étudiants, pour définir si oui ou non, ce système est un enjeu stratégique en termes d'éducation.

Édouard HUSSON pointe le fait que les enseignants vont finalement faire beaucoup plus d'heures, celles de l'enregistrement, plus celles du présentiel.

Tout va dépendre des professeurs, répond Cédric PRUNIER. Cela ne modifiera pas le nombre d'heures des professeurs qui opteront pour la captation. À contrario, ceux qui choisiront l'enregistrement en studio devront en effet ajouter quelques heures pour le présentiel. Le principal écueil de ce système réside surtout dans les erreurs ou les hésitations que les enseignants pourraient avoir lors des enregistrements ou de la captation. Néanmoins, les cours sont diffusés en streaming et non en téléchargement libre, ce qui ne les rend pas accessibles à tous. Par ailleurs, ces cours ne seront accessibles qu'aux maîtres de conférences et aux étudiants inscrits.

Mireille LEMARESQUIER souhaite savoir si la motivation principale de ce système réside dans la surpopulation des amphithéâtres.

Pour Cédric PRUNIER, la motivation principale réside davantage dans la capacité d'accès, notamment en direction des étudiants salariés, ceux qui sont absents pour des raisons personnelles ou de santé, ou ceux qui connaissent des situations de handicap. Par conviction personnelle, Cédric PRUNIER considère également que ce système représente une forme d'avenir pour l'enseignement.

Mireille LEMARESQUIER souhaite connaître le bilan de l'application de ce système à Nancy.

Cédric PRUNIER fait observer que le système n'est pas tout à fait identique. En revanche, les étudiants gardent à cœur de voir l'enseignant pour répondre à des questions.

Discussion entre Cédric PRUNIER et Alexandre FLEURET – propos inaudibles – en aparté

Nicolas POTHIER s'interroge sur la possibilité de diffuser les cours à l'ensemble des étudiants de Sciences Po.

Cédric PRUNIER explique que cela poserait un problème de droit : dans le cadre d'une captation ou d'un enregistrement qui correspond aux cours, il n'y a ni propriété intellectuelle, ni droit à l'image, car c'est lié de façon substantielle à l'exercice de l'activité de l'enseignant. Ce serait différent en cas de diffusion plus large : dans ce cas, des droits de propriété intellectuelle pourront être négociés par l'enseignant. Cédric PRUNIER ne cache pas envisager, à terme, de pouvoir proposer ces cours à un public extérieur payant.

Échanges entre les différents membres de la commission sur mai 68

V. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2008

Vote :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Nicolas POTHIER souhaite savoir si un enseignement de mathématiques, facultatif et optionnel peut être prévu à Sciences Po, eu égard au nouveau master présenté lors de cette commission.

Cédric PRUNIER, répond qu'un certain nombre d'enseignements scientifiques ont été introduits dans l'établissement depuis trois ans – *Il les décline* – et de ce point de vue, le double cursus avec l'université de Paris VI est précurseur. L'objectif est de faire en sorte que les étudiants de Sciences Po soient en capacité de maîtriser les différents outils nécessaires aux sciences sociales. Par ailleurs, Sciences Po fait en

sorte que la part des bacs scientifiques ne baisse pas à l'entrée de l'établissement. Une réflexion est d'ailleurs menée sur une épreuve de mathématiques à l'entrée de l'institut et une autre réflexion porte sur un enseignement plus mathématisé.

Eve ROBERT complète les propos de Nicolas PORTIER et indique qu'à la base, cette réflexion s'articulait davantage sur une épreuve d'épistémologie.

Pour Cédric PRUNIER, il est tout à fait envisageable que des étudiants aient des enseignements à vocation purement scientifique dans le cadre du premier cycle. Il s'agit avant tout de trouver le juste équilibre entre la part scientifique et la part réservée aux sciences humaines.

Eve ROBERT souhaite savoir si les étudiants auront une infirmerie à la rentrée.

Cédric PRUNIER indique que le recrutement de l'infirmière a déjà échoué par deux fois. Par ailleurs, il explique qu'il est compliqué de recruter une personne de statut privé dans un établissement d'enseignement supérieur. Pourtant, cette préoccupation est constante pour Sciences Po.

Max BOUCHET fait référence au plan quadriennal et évoque un problème relatif aux personnes handicapées, et à une rampe d'accès dont l'angle est inadéquat. Il souhaiterait que cette rampe soit retravaillée pour faciliter l'accès de ces personnes.

Cédric PRUNIER fait référence à une personne interne à l'établissement dont la fonction est spécialement dédiée à la question du handicap : il s'agit de Cathy Blanc. Concernant le plan quadriennal, c'est l'ensemble de l'établissement qui va être refaçonné pour permettre l'accès des personnes handicapées aux salles. L'objectif est de quadrupler, voire quintupler le nombre d'étudiants en situation de handicap au sein de l'établissement.

Eve ROBERT fait à son tour référence à la question du handicap, et signale qu'elle a entendu parler d'un master en création, spécialisé sur cette question.

Cédric PRUNIER indique que cela ne relève pas de cette commission, mais qu'une information lui sera transmise sur ce point.

La prochaine séance est fixée au lundi 7 juillet 2008 à 18 heures, en Salle François-Goguel.

La séance est levée à 20h19.